

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Mairie
de
CARDESSE
64360

☎ : 05 59 21 33 14

✉ : mairie-cardesse@sfr.fr

Séance du 23 février 2023 à 19 heures 30 minutes
la Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. BARET Vincent, M. CASAUX-ESTREM Gilles, M. DUCAMIN Mathias, M. GIBOUT Philippe, M. MARTIN Jérôme, M. POIRIER Patrice, Mme VIZOSO Karine

Procuration(s) :

Mme FARO Samantha donne pouvoir à Mme VIZOSO Karine

Absent(s) :

Mme FILLATRE Virginie

Excusé(s) :

M. ARTIGAU Grégory, Mme FARO Samantha

Secrétaire de séance :

Mme VIZOSO Karine

Président de séance :

M. DUCAMIN Mathias

1 - Approbation du PV du 12 12 2022

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans aucune observation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - CA principal 2022

Le compte administratif se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses	
Prévu :	135 967.92
Réalisé :	30 535.57
Reste à réaliser :	25 608.98
Recettes	
Prévu :	135 967.92
Réalisé :	137 688.26
Reste à réaliser :	20 000.00

Fonctionnement

Dépenses	
Prévu :	208 623.36
Réalisé :	139 708.64
Reste à réaliser :	52 857.66
Recettes	
Prévu :	208 623.36
Réalisé :	149 716.31
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	101 543.71
Fonctionnement	-42 849.99
Résultat global	58 693.72

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - CA assainissement 2022

Le compte administratif se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses	
Prévu :	1 366.00
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	3 080.27

Recettes	
Prévu :	1 366.00
Réalisé :	1 366.00
Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	
Prévu :	9 071.21
Réalisé :	7 357.43
Reste à réaliser :	1 714.27

Recettes	
Prévu :	9 071.21
Réalisé :	6 059.70
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	1 366.00
Fonctionnement	- 1 297.73
Résultat global	68.27

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Fin du Bail rural

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a donné à bail à ferme à M LINNE la parcelle cadastrée section B n° 78, lot n° 2 et n° 5

Monsieur LINNE désirant cesser son activité a demandé la résiliation amiable de son bail.

Monsieur le Maire invite en conséquence les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de convention de résiliation amiable qu'il a rédigé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de résilier à l'amiable le bail à ferme conclu le 01 mai 2011 avec Monsieur LINNE à compter du 23/02/2023, et ce sans indemnité de part et d'autre.

ADOPTE les termes de la convention de résiliation amiable telle qu'elle lui est présentée par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de résiliation amiable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Révision des attributions de compensation

Pour la procédure de révision libre des attributions de compensation, la loi prévoit (article 1609 nonies C-V-1bis) que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple ».

Le pacte financier et fiscal ayant été présenté et adopté en date du 22 mars 2021, la commission locale d'évaluation de transfert de charges n'a pas eu besoin de se réunir.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a voté, en date du 7 novembre 2022, la révision libre des attributions de compensation 2022 sur la base du pacte financier et fiscal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, afin d'être en concordance avec la communauté de communes de Lacq-Orthez,

Adopte le montant de l'attribution de compensation 2022 : 12 409 euros selon la procédure de révision libre des attributions de compensation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Questions diverses

- Lors des travaux au logement communal, un branchement de fil pilote chauffage a été mal fait. L'entreprise est venue réparer l'erreur et ne facture pas la réparation. Les locataires avaient le chauffage qui tournaient en permanence. Il va leur être demandé combien ils ont payé d'électricité pour la période concernée par ce dysfonctionnement.

- Concernant le terrain de tennis, il s'est posé la question de sa remise en état. Un devis a été présenté. Un devis va être demandé afin de connaître le prix de l'installation d'un panier de basket et de cage de foot.

- La période de PV provisoire, constatant de l'état d'abandon manifeste d'une parcelle sur la commune, arrive à sa fin. Le dossier constitué va être déposé à la Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Fait à CARDESSE
Le Maire,